LE GRAND DÉBAT SUR LE VIN A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'amendement est voté en partie

M. DES ROTOURS insiste sur la nécessité du maintien d'une organisation des produeteurs d'alcools. Si les prix des alcools et des sucres se sont maintenus, c'est grâce au contingentement que l'industrie betteravière s'est imposée. Nous demandons qu'on nous conserve ce que l'on nous avait accordé à Béziers. Je demande à la Chambre de voter mon texte.

M. CASSEZ, ministre de l'Agriculture, promet que le gouvernement déposera, dès la rentrée, un projet de loi sur le régime de l'alcool. D'ici là, rien ne sera changé. Le gouvernement accepte le premier alinéa de l'amendement soutenu par M. des Rotours.

M. BARTHE demande à la Chambre de se mettre d'accord sur un principe.

Le premier alinéa de l'amendement de M. des Rotours, accepté par le gouvernement, est adopté, jusqu'aux mots « du vinage et mutage » inclus.

M. LANIEL (Calvados) soutient un sous-amendement tendant à supprimer la fin de cette phrase, c'est-à-dire les mots « dans les conditions prévues à l'article 2 de la loi du 8 juillet 1933. »

M. CASSEZ, ministre de l'Agriculture, confirme que l'Office des alcools continuera à acheter des alcools dans les mêmes conditions qu'hier, jusqu'au vote du projet de loi.

MM. BARTHE, LANIEL, CAUTRU, DES ROTOURS, GOURDEAU demandent la parole à la fol sur l'amendement et le sous-amendement.

Le président doit menacer de laisser son fauteuil à un vice-président si les députés ne respectent pas le règlement. Il obtient difficilement l'apaisement sur les bancs des représentants du Nord et de la Normandie.

M. CAUTRU. — Si vous votiez la seconde partie de l'amendement de M. des Rotours, vous enlèveriez au marché libre un débouché de 160.000 hectolitres. Cet article 2, qui devait nous être favorable, à quoi nous servirait-il ? Et ce serait la catastrophe. Nous vous demandons d'attendre le « etatut » de l'alcool dont la discussion nous est promise. Nous serons d'accord avec vous eur le principe du régime de la séparation des alcools. Nous réclamons seulement un délai. Dans ces conditions, nous ne maintiendrons pas notre sous-amendement. (Applaud.).

L'accord se réalise finalement. M. Laniel retire son sous-amendement.

La fin du premier alinéa de l'amendement de M. des Rotours est adoptée.

M. DES ROTOURS retire la seconde partie de son amendement.

Un prochain débat sur l'alcool

Est adopté, aprés acceptation par le Gouvernement et la Commission, un amendement de M. CAUTRU ainsl conçu : « Compléter l'article 2 par la disposition suivante : Au cas où les offres faites le 31 janvier 1935 n'atteindraient pas le chiffre de 125.000 hectos, le cervice des alcools serait autorisé à en recevoir à due concurrence jusqu'à la fin de la campagne. »

La Chambre adopte l'amendement de M. Cornu, appelé au début de la séance.

M. RAMETTE demande ce que l'Etat fera de tout cet alcool. Il disposera de plus de 4 millions d'hectolitres.

M. GOURDEAU. — Je voterai l'article 2 aprèe avoir enregistré la promesse du Gouvernement que la Chambre reprendrait au début de l'année la question de l'alcool.

M. Georges MONNET insiste pour que le gouvernement tienne sa promesse d'instituer prochainement un débat eur l'alcool. Il craint que les recettes du service des alcools ne diminuent et que la production betteraviere soit moins protégée.

L'ensemble de l'article 2 est adopté.

Les tarifs de transports des vins et cidres

On aborde l'article 3 (Achats d'alcools et de vin et revente des alcools par l'Etat en compte spécial du Trésor, majoration du droit de circulation).

M. DE CHAPPEDELAINE demande que le texte du Gouvernement soit repris afin de ne pas priver le budget de 170 millions de droits sur l'essencc.

Après intervention de M. Flandin, qui repousse le texte de la Commission, l'amendement de M. de Chappedelaine est adopté.

M. P.-E. FLANDIN. — Le Gouvernement s'est déjà préoccupé des tarifs de transports des vins et cidres. Un effort peut être fait par les compagnies de chemins de fer qui ont elles-mêmes, intérêt à ne pas se priver de recettes, les producteurs s'adressant souvent à d'autres moyens de transport.

Le ministre des Travaux publics a engagé avec les compagnies des négociations pour une diminution très substantielle du prix des transports des vins et des cidres. J'ajoute que si le Gouvernements rencontre des résistances, il saura lee vaincre par les moyens qu'il a à sa disposition. (Appl.).

J'espère donc que nos collègueee auront tout apaisement, qu'ils retireront leurs amendements, et que la Commission retirera l'article 3 bis. (Appl.).

Les amendements sont retirés, sauf celui de M. Renaud Jean qui, combattu par le Gouvernement, est repoussé à mains levées.

M. Alexandre DUVAL (Eure) demande que la majoration de 2 fr. 50 du droit de circulation sur les cidres et poirés ne s'applique pas aux fruits.

L'amendement Duval est mis aux voix par scrutin et repoussé par 363 voix contre 58.

Le président annonce que, d'accord avec le Gouvernement et la Commission si le débat n'est pas terminé le soir à minuit, il continuera lundi matin.

Au début de la séance de l'après-midi, l'article 3 est adopté. L'article 3 bis (réduction de 50 % dee tarifs de chemins de fer) est retiré par la Commission, à la demande du Gouvernement.

200 amendements !

Sur la proposition de M. BOUISSON, qui annonce qu'il y a plus de 200 amendements déposés, la Chambre décide qu'aucun amendement ne sera plus reçu en séance. Quant à M. FLANDIN, il déclare :

« Désormais, je ne répondrai plus à aucun amendement, sauf à ceux qui ont trait à dee dispositions essentielles et qui ont déja été discutés à la Commission. Ceux qui concernent l'arrachage et ceux qui concernent les hybrides. Je ne répondrai que par oui ou par non aux autres amendemente et el la Chambre surcharge le projet de textes inadmissibles, je le répéte, j'aurai le regret de retirer le projet ». (Appl.).

Un amendement de MM. de Grandmaison et Mauger est accepté par la commission des boissons pour remplacer l'article 4. Comme un certain nombre de députée ne comprennent pas cette substitution, et s'en étonnent, le président BOUISSON suspend la séance pour leur permettre de se mettre d'accord.

A la reprise, on décide de réserver l'article 4, relatif à la limitation des engagements.

L'article 5, relatif à la qualité dee cépages est adopté.

Le texte de l'article 5 bis est adopté avec les amendements Daladier et Guichard, substituant boutures racinées à boutures greffables et faisant accorder une indemnité aux producteurs de plants de vignee et de boutures.

Les articles 6, 7 et suivants relatifs à l'arrachage dee vignes, disjoints par la Commission, seront discutés le soir, sur demande du Gouvernement.

La Chambre aborde l'article 14. Il propose de prohiber la vente pour la consommation de bouche des vins tirés des cépages reconnus indésirables. Ils ne pourront être vendus que pour la vinaigrerie ou la distillation.

Par 271 voix contre 264, une demande de suppression de l'article 14, de M. RENAUD Jean est repoussée.

Par contre, la demande de suppreseion de l'article 14 bis est adoptée par 284 voix contre 231.

La séance est renvoyée à 21 h. 30.

LOTERIE DES REGIONS LIBÉRÉES
BILLET : 100 Francs
PLUS DE 60% DE LOTS
EN VENTE DANS LES BANQUES ET LES DÉBITS DE TABAC
3e tirage le 28 DÉCEMBRE
BUREAU DE RENSEIGNEMENTS, 17, RUE DE MIROMESNIL A PARIS
9013

LE BUDGET DE 1935 DEVANT LE SÉNAT

La Haute-Assemblée a voté les crédits de la Santé Publique, des Pensions, du Commerce, de la Légion d'honneur et de l'Agriculture

Le Sénat a tenu séance hier matin, à 9 h. 30, sous la présidence de M. Jeanneney, pour poursuivre la discussion budgétaire. On aborde immédiatement l'examen du budget particulier de la Santé publique.

Un débat s'engage ensuite sur l'achèvement des constructions d'habitations à bon marché. MM. HERVEY et THOUMYRE voudraient obtenir pour les sociétés de Crédit immobilier des concours avantageux de l'Etat ou de la Caisse des Dépôts. Faute d'argent, s'écrie M. Thoumyre, nous allons vers un véritable désastre et un effondrement de l'œuvre réalisée grâce à la loi Loucheur. Il demande à l'Etat d'intervenir sans délai.

Répondant au sujet de la construction des H. B. M., M. GERMAIN-MARTIN rappelle la nécessité d'un contrôle sévère pour éviter de voir se renouveler les abus scandaleux qu'on a justement dénoncés. Il rappelle, en outre, que la loi autorise les organistes à emprunter directement et que l'Etat assume une partie des charges de cet emprunt.

Les chapitres du budget de la Santé publique sont adoptés.

On aborde le budget des Pensions.

Répondant aux orateurs, M. RIVOLLET défend les décrets qu'il a pris, dit-il, pour réprimer certains abus. En ce qui concerne les statuts des grands invalides, le gouvernement a déposé un projet de loi à la Chambre. A la demande de M. CAILLAUX, le ministre déclare, enfin, qu'il révise avec empressement les dosslers des pensions. Il déclare qu'il est impitoyable pour la répression des abus qui visent la carte du Combattant.

Le Sénat passe alors à la discussion des chapitres qui sont adoptés.

Dans la séance de l'après-midi, le Sénat adopte les budgets du Commerce, de la Légion d'honneur, de l'Imprimerie Nationale et de l'Agriculture.

Au cours de l'examen du Budget de l'Agriculture, le Sénat a réservé les articles 25, 26 et 27 (2) qui accordent des compensations douanières à la culture du lin et du chanvre et des primes à la culture de l'olivier.

Puis la séance est levée à 20 h. 10 et la suite de la discussion renvoyée à lundi matin.

LE CONGRÈS des Fonctionnaires a approuvé l'attitude du bureau fédéral

Il s'est déclaré prêt à tenir un Congrès extraordinaire avec la Fédération Autonome

Le Congrès des Fonctionnaires a poursuivi, hier matin, ses travaux par la discussion sur l'unité syndicale, mais d'ores et déja, il apparaissait au débat de la séance que ces débats n'apporteraient pas gran dchose de nouveau à ce que nous connaissons déjà :

La position du Bureau Fédéral sera très certainement approuvee par la grosse majorité des congressistes.

Voici d'ailleurs la motion qui a été votée à l'issue de ces débats, à une très forte majorité :

« Le Congrès affirme à nouveau son profond attachement à la réalisation de l'Unité syndicale. En ce qui concerne la réunification du mouvement syndical des fonctionnaires, le Congrès approuve sans réserve la position prise dans sa séance de juillet dernier par la Commission exécutive.

» Il se déclare prêt à tenir, dès que la Fédération autonome en manifestera le désir, le congrès extraordinaire de fusion d'où sortira cette réunification.

» Le Congrès déclare que, s'il acceptait les dernières propositions faites par la Fédération autonome, tendant à la constitution d'un Comité d'organisation de l'action commune, il ne ferait que retarder l'heure de l'unité organique chez les fonctionnaires.

» Pour ce qui est de l'unité plus générale du mouvement ouvrier, le Congrès, se faisant l'interprète de la volonté de l'ensemble dcs organisations fédérées, donne mandat à tous ses représentants à la Commission administrative de la C.G.T. de demander instamment à cet organisme que les pourparlers soient repris entre les deux délégations qui avaient été constituées, en vue de trouver lee formules précises qui permettront de réaliser le plus rapidement possible l'unité totale de la classe ouvriére. »

LES INCIDENTS ITALO - ABYSSINS

Une démarche du gouvernement d'Abyssinie auprès de la S. D. N.

Le gouvernement Abyssin a adressé au secrétaire général de la Société des Nations une communication dane laquelle il relate les événementa qui se sont déroulés depuis quelque tempe aux frontiéres de l'Abyssinie au cours de rencontres avec les autorités des troupes italiennes.

Le gouvernement d'Addie-Abeba attire l'attention de la Société des Nations sur la gravité de ces événements et, sans invoquer encore aucun article du pacte, c'est-à-dire sans saisir officiellement le Conseil de la Société des Nations ds la situation, il demande au secrétaire général de porter sans retard les faita relatés par lui à la connaissance de toue les membres de la Société.

Dans les milieux internationaux, on considere la communication du gouvernement Abyssin comme un avertissement et comme le premier geste d'un état membre de la Société des Nations qui entend user éventuellement des moyens que met le pacte à sa disposition pour faire valoir ses droits.

L'AFFAIRE DUFRENNE

LE FRÈRE DE LABORIE A ÉTÉ ARRÊTÉ

On lui reproche d'avoir falsifié un passeport

M. Bru, le juge d'instruction chargé d'enquêter sur l'assassinat d'Oscar Dufrenne, vient d'être avisé que le juge d'instruction de Bordeaux avait fait transférer dans la prison de cette ville et placer sous mandat de dépôt Michael Laborie, frére de Paul Laborie, l'assassin présumé.

On sait que Paul Laborie avait été trouvé porteur d'un passeport falsifié. L'accusation estime que ce passeport lui fut envoyé par sa famille, alors qu'il se trouvait déjà en Espagne, ayant franchi clandestinement la frontière quelques jours après le crime.

Une information avait été ouverte contre Michael, accusé d'avoir truqué la pièce. Cette information vient d'aboutir à l'incarcération de l'inculpé.

LES AFFAIRES BONY

L'INSPECTEUR confronté avec l'escroc FAILLANT

A propos des bijoux dérobés au Touquet en 1931

M. Normand, juge d'instruction, a confronté, hier aprée-midi, dans son cabinet l'inspecteur principal Bony et le financier escroc Henri Faillant. Il e'agit, reppelons-le, de l'affaire de corruption de fonctionnaire qui motiva contre Bony un réquisitoire complémentaire le 12 novembre dernier. M. Bony avait touché de l'argent de Faillant pour rechercher des bijoux qui avaient été dérobés à Mme Faillant au Touquet-Paris-Plage en 1931.

Bony est arrivé, chose curieuse, par l'escalier de la souriciére en même tempe que Henri Faillent, qui lui, détenu, était accompagné d'un garde. Quelques instants plus tard ils pénétraient tous deux dans le cabinet du juge d'instruction.

LE " SCHIAFFINO 24 " A BIEN SOMBRÉ CORPS ET BIENS

Le nombre des victimes atteindrait 23, les femmes de deux officiers se trouvant à bord

Marseille, 15. — Des bateaux croisent toujours au large, à la recherche du « Schiaffino 24 ». Il n'est pas un poste sur le littoral qui ne soit alerté, vigies, sémaphores, gardiens de phares, gendarmes maritimes, gardes et syndice ont reçu des ordres de leurs chefs de quartier de surveiller le large et la côte, et d'effectuer de minutieuses recherches.

De véritables battues explorent lee rochers. A bord du cargo naufragé, en outre des 21 hommes d'équipage, se trouvaient aussi, parait-il, deux passagères, femmes de deux officlera de l'état-major, ce qui porterait alors à 23 le nombre des disparus.

D'autre part, on donne de Sète le détail suivant, qui parait avoir quelque importance.

Des ouvriers d'une entreprise, tandis qu'ils surveillaient, avant-hier, dans la matinée, le remplissage d'un wagon-réservoir placé sur une vole de la gare qui longe la plage, ont aperçu, battu par les flots, un mât d'une dizaine de métres.

Ne connaissant pas encore le sinistre maritime, ces employés n'attachérent pas d'importance à cette trouvaille ; ce n'est qu'hier qu'ils apprirent la nouvelle. Ils se rendirent à l'endroit de la plage où ils pouvaient supposer que le mât serait venu s'échouer, mais ils ne trouvérent rien.

Plus d'espoir

Marseille, 15. — Hier, le remorqueur « Marius-Chambon » avait quitté le Vleux-Port pour se rendre sur les lieux du naufrage présumé du cargo « Schiaffino-24 », c'est-à-dire entre le Grau du Rol et Sète. Aprés avoir croisé dans ces parages, le « Marius-Chambon » est rentré à Marseilie, ayant recueilli diverses épaves, telles que panneaux de fermeture des caies, matelas, emballages vides, débris de meubles.

Il n'est donc plus possible de douter maintenant du naufrage du « Schiaffino-24 ». Le sinistre est vraisemblabiement dû à la tempête.

LA SOCIÉTÉ DES MÉDAILLÉS MILITAIRES VA CÉLÉBRER SON TRENTENAIRE A PARIS

Aujourd'hui dimanche 16, à 14 h. 30, un grand gala officiel et artistique sera donné à la Sorbonne pour fêter le trentenaire de la Société Nationale des « Médaillés Militaires ».

M. Albert Lebrun, président de la République, honorera ce gala de sa présence, assisté du général Maurin, ministre de la Guerre, et de M. Georges Rivollet, ministre des Pensions.

Le maréchal Pétain, président général de la société, présidera effectivement cette solennité.

Le programme artistique sera particulièrement brillant et se déroulera avec le concours des principales vedettes des grands théâtres de Paris et la Musique de la Garde Républicaine.

On apprendra au cours de cette matinée comment la Société des Médaillés Militaires qui, en 1905, après une année d'existence groupait seulement 190 membres, est arrivée en 1934 à en réunir 120.000, possède plus de 1.000 sections dans le monde et consacre à ses œuvres sociales un budget de deux millions par an.

La 34e section sera représentée à cette fête par MM. Bitard, préeident ; Marcel Chrétien, trésorier général et Pommey Virgile, son porte-drapeau.

Les médaillés militaires de la région du Nord qui ne sont pas encore affiliés à cette grande société et qui voudraient en connaitre les nombreux avantages sont priés d'écrire au président, à Lille, 46, rue Léonard-Danel. Joindre un timbre pour la réponse.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge

L'ESCROQUERIE DE 200 MILLIONS DU BANQUIER MŒLLER

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Dans son premier Conseil d'administration, aux côtée de Moeller, se trouvent le porteur d'un vieux nom aristocratique français et le comte Adam de Moltke Huitfeld, demeurant à Glorup (Danemark). Le nom de Moltke sonne assez mal aux oreilles françaises et Moeller eet, à ses débuts, fortement soupçonné d'être un agent financier allemand.

Il passe pourtant la guerre sans encombre et, après l'armistice, la Banque des Pays scandinaves, qui est transportée 31, avenue de l'Opéra, passe pour une affaire sérieuse, et Moeller pour un financier d'une certaine envergure.

Dommages de guerre et premières poursuites

Il aborde alors ce qu'un ancien président du Conseil a appelé « la foire d'empoigne des régions libérées ». Sa Société immobilière de reconstruction rachète des dommages de guerre et construit à Bar-le-Duc et à Epernay.

Cette affaire a maintenant tourné mal et Moeller est poursuivi par le Parquet de Reims pour émission frauduleuse d'obligations.

Mais en 1924, Moeller, solidement installé en France, demande sa naturalisation. Il est ajourné, car on le soupçonne de se livrer pour le compte des Soviets, à des opérations obscures.

Extension des affaires

Moeller continue à brasser des affaires, il fonde successivement toute une série d'entreprises : Société des immeubles et bureaux industriels, Station climatique et immobilière de Thorenc, Banque de Brive, Société du pain Bonblé, etc.

La Banque de Tulle et la Banque de Brive étaient des établissements à la veille de faillite. Moeller les racheta pour une somme insignifiante et e'en servit pour leur faire placer des titres si médiocres qu'il est poursuivi à ce sujet par le Parquet de Brive.

L'Immobilière de Thorenc, consacrée, en principe, au développement d'un joli village des Alpes-Maritimes, a laissé des souvenirs cuisants en Bourse. En 1928, l'action cotait 219 fr. et la part 1.770 fr. On pourrait facilement les acheter au kilo, aujourd'hui.

Au cours de sa carriére, l'Immobilière de Thorenc, qui devint avant de sombrer, la Société générale immobiliére et hôtelière de France, avait mis en route, à Grasse, sur un domaine que la ville devait à la générosité du baron de Rothschild, une affaire grandiose de lotissement.

Moelier conserva la splendide villa existante et l'engloba dans un hôtel (qu'il fit construire autour et au-dessus). Les travaux se montèrent à 12 millions. Mais la ville de Grasse reste créancière, sans grand espoir, pour une dizaine de millions, et l'ancien adjoint au maire M. Joseph Bernard, fut d'ailleurs arrêté pour détournements.

Moelier avait alors, comme préeident du Conseil d'administration, un anclen gouverneur général des colonies fort connu. Les chagrins que ce haut fonctionnaire éprouva dans l'effondrement de sa société n'ont, certes, pas été étrangers à sa mort soudaine.

Enfin, Moeller créa à Paris une société de constructions d'H. B. M.

L'amitié d'un ministre...

Les enquéteurs se demandent à l'heure actuelle pour quelles raisons cet étranger a pu commettre, sans sanctions, d'aussi graves méfaits.

Les personnes qui connaissent le dossier, et elles sont nombreuses, puisque c'est M. Delaute, juge d'instruction, actuellement conseiller à la Cour, qui reçut les premières plaintes, laissent entendre que l'escroc, comme Stavisky à qui nous l'avons déjà comparé, avait de puissants protecteurs.

On dit, et ceci serait parait-il démontré, que lorsqu'il eut, en 1925 ou 1926, qu'on projetait de prendre contre lui un arrêté d'expulsion, notre homme s'adressa à un ancien ministre. On ajoute même que cette « Excellence » aurait reçu pour sa peine, la somme de 100.000 fr.

Enfin, on affirme qu'une lettre de l'ancien ministre figurerait au dossier de la Sûreté générale.

En faisant table rase de tous les racontars, il y a un fait incontestablement exact, c'eet que Moeller n'a pas été expulsé.

Si l'intervention ministérielle e'est produite et qu'il en reste des preuves, l'auteur de l'intervention pourrait être poursuivi encore, le crime de trafic d'influence n'étant prescrit qu'au bout de dix années.

Une mise au point de la « France Mutualiste »

On nous communique la note suivante :

« A la suite de l'arrestation du banquier danois Jean Moeller, la « France Mutualiste », dont le nom se trouve cité, tient à préciser que l'affaire des Constructions de la rue Navier dont était chargée la Compagnie Parisienne d'Immeubles, compagnie qui obtint une ouverture de crédit de la « France Mutualiste », est une affaire ancienne remontant à 1931 ; qu'elle ne modifie donc nullement l'actuelle situation de la « France Mutualiste », la justice étant du reste saisie de cette affaire que suit attentivement le Conseil d'administration. »

Les députés socialistes et les crédits militaires

Une mise au point

Le Groupe socialiste au Parlement, réuni, a d'abord elevé une vive protestation contre le compte rendu que certains journaux ont publié de la dernière séance et contre l'information d'après laquelle les débats du Groupe eur les crédits militaires avaient laissé prévoir une nouvelle scission dans le Parti.

Le Groupe declare inexacts ces comptes rendus et fausse cette information. Il affirme qu'aucun incident n'a rompu la cordialité des discussions ni menacé en quol que ce soit l'unité du Groupe et du Parti.

Le Groupe a décide de mettre en garde l'opinion publique et lee journaux eux-mêmes contre de telles informations dont le but a peine dissimulé euffit à dénoncer le caractère suspect.

LA TAXE SUR L'ESSENCE

Tous les chauffeurs de taxis conviés à une réunion de protestation à Paris

Le syndicat des chauffeurs de taxis, convoque pour le vendredi 21 décembre, une réunion de tous les chauffeurs de taxis de France, a quelque organisation qu'ils appartiennent, ceci dans le but de protester contre la mesure prise par le ministre du Travail, qui consiste dans la suppression, à la date du 31 décembre, de la ristourne forfaitaire journalière de 6 fr. 25 aux chauffeurs de taxis propriétaires de leurs voitures, qui en bénéficiaient depuis février dernier. Les chauffeurs de taxis font valoir les inconvénients nombreux du carburant national et demandent qu'une ristourne vienne compenser les charges nouvelles qui résultent pour les chauffeurs de taxis de la taxe sur l'essence.

MORT de notre collaborateur GUSTAVE WALLART

Nous apprenons avec douleur la mort survenue hier à Lille, après une longue et très pénible maladie, de notre ami M. Gustave WALLART, un de nos plus anciens collaborateurs.

Né le 19 janvier 1889, M. Wallart entrait au « Réveil du Nord », le 1er juillet 1913 comme comptable. Il partait ensuite comme sergent-major à la guerre d'où il revenait en 1918, après avoir eubi en Allemagne, plusieurs années de dure captivité. Les hostilités terminées, il reprenait ses fonctions dans notre maison et s'élevait rapidement par ses qualités au poste difficile et délicat de chef des services financiers.

La maladie implacable ne tardait pas cependant à ralentir son activité. Après avoir lutté contre le mal et subi des moie de traitement, M. Wallart était contraint d'exercer des fonctions plus modestes dans nos services d'administration où il fut jusque ces tous derniers temps. Il se montra toujours un collaborateur dévoué, un camarade serviable, au cœur fidéle et généreux.

M. Gustave Wallart, qui s'éteint à la force de l'âge — il n'avalt pas 45 ans — laisse une veuve et deux enfants âgés respectivement de 15 et 7 ans.

Nous prions sa famille de trouver ici, pour le deuil cruel qui la frappe, l'expression de notre vive sympathie et de nos plus cordiales condoléances.

LES MANIFESTATIONS DE CHOMEURS DE LA RÉGION

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Alors le garde champêtre, M. DUPONCHEL, alerta la gendarmerie de **Seclin**. M. THERAGE, maréchal des logis, arriva avec deux gendarmes et invita les « assiégeanie » à évacuer la Mairie. Maie en vain. Le garde avisa le Maire, l'adjoint, quelques conseillers. On téléphona à la gendarmerie de **Lille** et l'adjudant, M. PETITJEAN, ainsl que MM. FREMEAUX et BAUW, arrivérent avec quelques autres gendarmes.

Suprême intervention

Les édiles faisaient la sourde oreille. Finalement, M. le Maire vint contrôler « le scandale ».

Son exhortation fut inefficace. Il faiut l'arrivée de M. BUCHELET, inspecteur spécial à la Préfecture du Nord, pour décider les chômeurs à abandonner leur position, mais non sans avoir obtenu de M. le Maire, l'engagement formel que le Conseil Municipal se réunirait jeudi prochain pour confirmer — régulièrement, cette fois — la décision favorable prise à l'égard des chômeurs.

F.

A Anor, une délégation de chômeurs a déposé à la Mairie leurs revendications

Hier samedi le bruit s'était répandu à **Anor**, qu'une manifestation de chômeurs allait avoir lieu.

Un service d'ordre avait été effectivement prévu à ce sujet, mais il n'eut pas à intervenir et pour cause. Il s'agissait tout simplement d'une simple délégation de six chômeurs, composée de trois hommes et trois femmes, qui sollicitaient une audience de M. le Maire et n'ayant trait aucunement à une manifestation sur la voie publique.

A notre arrivée dans la ville, tout était calme. Il n'y avait aucun attroupement dans les rues ni en face de la Mairie. Ce que nous avons pu connaitre, c'est qu'il y avait des gendarmes, mais ils étaient invisibles.

Poursuivant nos investigatione, nous avons cependant pu eavoir que cette délégation voulait entretenir le maire au eujet de l'allocation du Bureau de Bienfaisance s'élevant à 30.000 francs et dont la moitié est supportée par le département : ne pourrait-elle être augmentée en raison de la crise qui sévit si durement dans la région.

Si cette somme de 30.000 francs pouvait paraitre euffisante en période normale, il est avéré qu'elle ne répond plus aux besoins actuels. C'est ce qui nous a été déclaré par M. Sue, préeident du Comité des chômeurs.

M. Gillot étant absent, retenu au Congrès des maires, a fait connaitre qu'il pourrait recevoir une délégation de trois chômeure mardi prochain pour recevoir leurs revendications au eujet de ce crédit.

M. Sue a tenu à protester contre l'envoi d'un important service d'ordre. Il s'eet rendu à Fourmies pour y voir M. Derigny, maire et conseiller général, en lui demandant de s'entendre avec M. Lagrange, député, pour adresser une protestation à l'autorité compétente.

Les inculteurs du maire de Liessies sont recherchés

Au cours de la dernière menifestation dee chômeurs de Liessies, M. Guinet, maire en fonctions, a été insulté par dee manifestants. Il a fait rédiger un procés-verbal par le garde champêtre et à l'heure actuelle on cherche à identifier les auteurs.

DEUX INFANTICIDES DANS LA SOMME

Une mère criminelle arrêtée près de Péronne

A la suite d'une lettre anonyme reçue par le Parquet de **Péronne**, les gendarmes de Ham se sont rendus à **Esmery-Hallon** pour enquêter sur un infanticide.

Ils ont interrogé longuement une femme, Marcelle Lente, 25 ans, qui a fini par avouer que, dans la nuit du 15 au 16 novembre, en l'absence de son mari, elle avalt mis au monde un enfant qu'elle avait jeté dans un sac et étouffé. Elle avait caché ce sac sous le matelas du berceau de son dernier né et, trois jours après, elle avalt été l'enterrer sous un tas de betteravee dans une étable.

La femme Lente a été arrêtée et mise à la disposition de M. Feuillette, juge d'instruction à Péronne.

Le cadavre d'un bébé retiré de la Somme

Hier matin, entre **Eclusier** et **Frise**, M. Vivot a retiré du canal de la Somme le cadavre complètement nu d'un enfant âgé d'environ six semaines qui paraissait avoir séjourné dans l'eau une huitaine de jours. Le petit corps portait une blessure à la tête.

Le Parquet de Péronne e'est transporté sur les lieux avec le docteur Leforestier, qui a procédé à l'autopsie et qui a déclaré que l'enfant avalt été tué avant d'être jeté à l'eau.

AUX ASSISES du Pas-de-Calais

Un mineur polonais qui blessa mortellement un compatriote à Carvin a été condamné à dix ans de réclusion

La dernière audience de cette semaine, particuliérement courte, a été réservée au procès d'un mineur polonais de **Carvin**, coupable d'avoir, fin juillet dernier, frappé mortellement d'un coup de couteau un de ses compatriotes. La séance n'a été marquée d'aucun incident notable. L'accusé était défendu par Me Dutilleul, du barreau de Béthune, et M. Tison, substitut du procureur de la République, occupait le banc du ministére public.

Antoine JAKUBOWSKI pendant les débats.

Les trois dernières affairee inscrites au rôle de la présente session occuperont le début de la semaine qui va e'ouvrir. A Saint-Omer, on attend avec impatience la confrontation de « Fantomas ».

Après boire

Le dimanche 29 juillet dernier, Antoine Jakubowski, sujet polonais, âgé de 34 ans, mineur à **Carvin**, avait, comme cela lui arrivait fréquemment, bu plus que de raison et, vers 18 heuree, il rentrait ivre à son domicile. Après une querelle avec son pensionnaire qu'il mit dehore, il sortit eur le pas de sa porte.

Vere 23 heures, il interpella trois passants, Polonais comme lui, qui s'en debarrassèrent en lui donnant du tabac. La femme du mineur réussit à faire rentrer le pochard, tandis que les trois Polonais pénétraient dans un débit situé à proximité.

Malheureusement, quelques instants plus tard, l'un des consommateurs, du nom de Kwicinski, sortait de l'établissement. Deux minutes aprés, il rentrait en titubant, déclarant avoir reçu un coup de couteau de l'homme qui l'avait précédemment interpellé.

La victime avait au sein gauche une blessure d'où le sang s'échappait abondamment. Le 6 août, il décédait à l'hôpital de Carvin.

Inculpé, le Polonais coupable reconnut la matérialité des faits.

Bref interrogatoire

L'accusé ne comprenant pas la langue française, il faut avoir recours à un interprête. Dès le début de l'interrogatoire, le Polonais prétend qu'il a été attaqué et que c'est en état de légitime défense qu'il frappa son compatriote. Cet interrogatoire sera d'ailleurs d'une brièveté inaccoutumée, le Polonais ayant reconnu les faits. Cette maniére de faire parait éeduire les jurés, qui viennent de subir deux audiences de nuit, et puis... le lendemain n'est-il pas réservé au repos dominical ?

A 1 h. 15, le questionnaire étant épuisé, le président passe à l'audition des témoins, après une suspension d'audience de quelques minutes.

L'audition des témoins

En entend, en premier ileu, l'un des deux Polonais compagnons de la victime, qui, somme toute, confirme l'acte d'accusation ; puis le second Polonais, qui a vu l'accusé rentrer chez lui armé d'un couteau.

M. le docteur Lecat précise les circonstances de son intervention. Le blessé est mort d'une pleuro-pneumonie, consécutive au coup de couteau reçu quelques centimétres au-dessus du sein gauche.

Une voisine, une marchande de légumes, vient déclarer que la scène entre les deux Polonais s'est déroulee dans la rue et non au domicile de Jakubowski, comme celui-ci le prétend. Elle affirme qu'il s'agit d'un brave homme, cependant, il perd la raison et devient brutal lorsqu'il a absorbé trop d'alcool.

Le maréchal des logis-chef Hennion, de Carvin, qui effectua l'enquête, confirme la déposition du précédent témoin.

L'audience est à nouveau suspendue à 14 h. 30.

Réquisitoire, plaidoirie et verdict

Me Tison, substitut, qui occupe le siége du ministére public, affirme que l'ivresse n'est pas une circonstance atténuante et réclame une peine sévére.

Me Dutilleul, de Béthune, affirme que son client a été provoqué et demande aux jurés de se montrer indulgents.

Aprés une courte délibération du jury, **la cour condamne Jabukowski à 10 ane de réclusion et 20 ans d'interdiction de séjour.**

A L'AUDIENCE DE LUNDI

Lundi, à midi, sera jugée une affaire d'infanticide, dans laquelle est inculpée la nommée Longo, née Gilberte Boulet, 23 ans, cuisiniére à **Rang-du-Fliers**, inculpée d'avoir volontairement donné la mort à son enfant nouveau-né et d'avoir, pendant près d'un an, gardé le petit cadavre dans une boite en carton.

Me Martel, du barreau de Saint-Omer, défendra l'accusée et le réquisitoire sera prononcé par M. Martin, procureur.

Les derniers renseignements parvenus nous font croire que l'audience sera publique.

DES CÉRÉMONIES FRANCO-BELGES SE DÉROULERONT MARDI A BRUXELLES

DES DÉLÉGATIONS DE LA VILLE DE LILLE ET DE LA FOIRE COMMERCIALE Y ASSISTERONT

On se rappelle la réception solennelle offerte en avril au Parlement belge par la Ville de Lille et la Foire Commerciale.

Faisant suite à cette réception, des cérémonies de dérouleront mardi à Bruxelles

Le programme comporte : 1° le matin, une visite aux chantiers de l'Exposition ; 2° le midi, un déjeuner, offert par le Comité du Cercle de l'Exposition ; 3° l'après-midi, deux réceptions : la premiére à l'Hôtel de Ville, la seconde au Sénat ; 4° le soir, un dîner offert par les membres du Sénat et de la Chambre des Représentants.

La ville de Lillie sera représentée par une délégation de l'administration municipale, qui conduira M. Roger Salengro, député-maire.

Une délégation du Comité de la Foire Commerciale et internationale de Lille prendra part également aux cérémonies.

LE NOEL DES ENFANTS DES CHOMEURS

L'organisation du Noël en faveur des énfants des chômeurs s'est poursuivie hier avec activité à la Préfecture du Nord, sous l'ardente impulsion de M. Armand Guillon, Préfet du Nord.

Comme nous l'avons dit, des quêtes seront faites en ville et, par surcroît, un bureau sera ouvert dans une des salles d'honneur de la Préfecture du Nord. On pourra s'y faire inscrire, y porter des dons. Dés hier, d'ailleurs, on pouvait lire sur une grande pancarte posée sur la grille de la cour d'honneur, l'inscription suivante : « Pour le Noël des Enfants des Chômeurs. Bureau de Souscriptions ouvert ici ».

Des faisceaux de drapeaux tricolores entouraient cette inscription.

Aujourd'hui, pensez au Noël des enfants des Chômeurs

M. le Préfet du Nord nous prie d'adresser l'appel suivant à la générosité de ses administrés :

« C'est aujourd'hui dimanche qu'il est demandé à tous de penser au Noël des enfants de ceux qui, par suite de la crise économique, ne jouissent pas des ressources normales que l'homme doit ratirer de son travail.

» Il est impossible d'admettre que ces enfants puissent être privés, pour la plus grande et la plus antique fête d'espérance et de joie, de leur part de friandises. N'y aurait-il pas quelque remords à célébrer Noël dans les familles si on savait que le vieux bonhomme à la barbe blanche a ignoré les foyers les plus malheureux. Ceux qui n'auraient pas fait le geste qui leur est demandé, pourraient-ils goûter pleinement autour d'eux, le plus grand plaisir qui soit au monde : celui de voir de la gaieté dans les yeux des enfants et du sourire sur leurs lévres ? Pourraient-ils se livrer sans remords aux réjouissances traditionnelles ?

» Ne laissez pas passer la journée d'aujourd'hui sans avoir eu la pensée généreuse et sans l'avoir traduite par votre offrande. Chacun dans son budget a déjà réservé le crédit de Noël. Qu'il y ait dans ce crédit une part pour les enfants des chômeurs. Noël sera plus joyeux pour tous, car il n'y a pas de joie sans bonté !

» Donnez aujourd'hui aux personnes dévouées qui vous sollicitent. Donnez dane les églises, dans les lieux de réunion, partout où les hommes se réunissent pour enrichir leur âme, ouvrir leur cœur, distraire leur esprit.

» Portez aux maires les dons en nature. Adressez les souscriptions aux Mairies, aux S